XV.e ANNÉE — N° 5237 — VENDREDI 3 MARS 1905

LA CROIX

5 CENTIMES — 21, Grande-Rue, 21. — DE ROUBAIX-TOURCOING — 25, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

LA JOURNÉE

La discussion du budget de la Guerre à la Chambre donne lieu à de multiples protestations contre les procédés intolérables et iniques introduits par le néfaste général André dans tous les rouages de l'administration militaire.

×

M. Le Prévost de Launay a demandé au ministre de la Guerre d'accepter une interpellation au Sénat sur une fiche particulièrement odieuse du général Percin.

×

M. Ambroise Rendu, dans une lettre émouvante en sa noble simplicité, explique à Mme Loubet pourquoi aucun membre de sa famille n'assistera à l'inauguration de l'asile ouvert par l'assistance laïque dans les lieux témoins de l'immortel dévouement de Sœur Rosalie.

×

Le Conseil d'enquête de Saïgon a acquitté le commandant Guiberteau, du « Sully ».

×

M. Guillaume, membre de l'Académie française, ancien directeur de la Villa Médicis, est mort hier à Rome à l'âge de 83 ans.

×

LA GUERRE. — Le quatrième emprunt intérieur du Japon a été couvert deux fois avant son émission. La maison impériale y a souscrit pour 5 millions de yen.

Les dernières nouvelles de Tokio annoncent que l'offensive japonaise continue avec succès.

Kouropatkine télégraphie, de son côté, qu'il a arrêté l'attaque japonaise.

On n'est pas encore la grande bataille attendue, cependant on suppose que ces escarmouches entre les avant-postes ennemis préparent le combat général.

×

ETRANGER. — La situation intérieure en Russie est loin de s'améliorer. L'agitation augmente de jour en jour. On annonce de nouveaux désordres pour samedi.

Dans les gouvernements de Kielce, Lomsha, Lublin, Plock, Suwalky, le gouverneur a déclaré le petit état de siège.

— M. Hay, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a formellement déclaré au ministre de Haïti que les Etats-Unis n'ont aucune intention de prendre possession, par annexion ou autrement, de Haïti ou de Saint-Domingue, ni d'étendre leur influence dans ces régions.

On en doutera longtemps.

— Une nouvelle ligue politique de tendances ultra-socialistes s'est formée en Nouvelle-Zélande pour combattre le gouvernement qui n'est que socialiste.

— Lord Selborne, premier lord de l'Amirauté, c'est-à-dire ministre de la Marine, va occuper le poste de haut commissaire de l'Afrique du Sud, en remplacement de lord Milner, démissionnaire.

— La crise hongroise dure toujours. L'empereur vient de consulter le comte Tisza sur la constitution d'un nouveau ministère.

— Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, a donné sa démission de ministre de l'Intérieur.

— Les représentants diplomatiques de l'empire d'Allemagne à Rome, Bruxelles, Berne et Belgrade ont dénoncé les traités de commerce entre l'Allemagne d'une part, et l'Italie, la Belgique, la Suisse et la Serbie d'autre part.

Lire la suite et nos dernières informations en deuxième page.

SUR L'ORTHOGRAPHE

Je m'attendais bien qu'on y mît du la passion. Les Français en mettent en toutes choses et principalement dans les toutes petites. Voici l'orthographe. Trouvez-vous pas que la nôtre est un peu compliquée, qu'elle est un peu trop pleine de consonnes doubles et d'*h* parasites et de y *grecs* inutiles? Trouvez-vous pas que, si vous êtes souvent gênés vous-mêmes pour savoir si *agglomération* prend deux *g* et si *agrégation* en prend un seul, et si l'*h* de *rhétorique* est après l'*r* ou après le *t*, et si les *Dionysiaques* sont les *Dionysiaques* ou les *Dyonisiaques*, ce doit être une grosse affaire pour les enfants de se mettre dans la tête toutes ces différences?

Oui, sans doute; eh bien, il n'y a pas autre chose dans toute cette affaire.

Voilà pourquoi une Commission pour la simplification de l'orthographe s'est réunie et a travaillé. Voilà pourquoi l'Académie s'est réunie plus nombreuse qu'à l'ordinaire et a travaillé. Voilà pourquoi moi-même j'ai la tête remplie d'orthographe et ne sais plus la mettre du tout. Voilà le seul motif de tant de labeurs et de tant de paroles.

A mon avis, la *Commission de simplification* a été trop loin, et, en proposant d'écrire un *home* et une *fame* et autres mons res semblables, elle a fait un tort énorme à la cause qu'elle avait prise en main.

A mon avis aussi, l'Académie, se considérant trop comme « sin p e gretfier de l'usage », a été beaucoup trop timide.

Et moi (pardon) entre les deux je me crois dans le vrai en proposant pour le moment, c'est-à-dire pour un demi-siècle, la simple suppression des consonnes doubles et la simple *francisation* de tous les mots grecs. Au fond, il n'y a que ces deux choses, les consonnes doubles et les mots tirés du grec, qui soient de véritables et de fortes gênes.

Ma s enfin ni la *Commission de simplification*, ni l'Académie, ni votre très dévoué serviteur, n'ont mis à cela, à tout cela, aucune passion, que je sache et que je croie (faut-il écrire *que je crois* ou *que je croie*, que *je croie* comme on écrit *que je sache*? Je n'en sais rien du tout, et j'estime qu'il faut laisser pleine liberté à la plume en cette affaire).

Non, personne ne s'était départi d'une laborieuse sérénité dans toute cette importante entreprise.

La passion devait arriver. La voici. Oh! la voici bien! M. Jacques Rocafort qui, du reste, est un charmant garçon, et de qui, par parenthèses, je partage à très peu près toutes les opinions, M. Rocafort vient nous crier du haut de sa tête :

1° Qu'il est bien probable que les simplificateurs sont des dreyfusards. (Diantre! c'est que, moi, je suis un simplificateur. On me répondra : « simplificateur non dreyfusard, vous êtes le seul! » On répond toujours comme ça.)

2° Qu'il y a là-dessous un coup de commerce et que ce sont des négociants, qui ont de nouveaux lexiques tout prêts, qui ont lancé l'affaire. (Me voilà, maintenant, panamiste. N'avez-vous pas l'habitude de dire qu'un homme n'est pas tout à fait de votre avis sur la façon de préparer le macaroni, de l'appeler dreyfusard ou panamiste? Non! Alors vous êtes le seul.)

3° Que la simplification de l'orthographe n'est qu'une plate concession aux passions les plus basses du suffrage universel. C'est électoral! c'est électoral! (Me voilà maintenant traité de candidat. De trois insultes, c'est la plus forte.)

Mon Dieu! Mon Dieu! que de bruit pour une omelette au lard! Qu'il y ait du dreyfusisme dans la simplification de l'orthographe, simplement je ne comprends pas. Qu'il y ait une affaire, *c'est possible*; mais d'abord, il faudrait le prouver, et ensuite je ne puis pas entrer dans ces considérations-là. Si une réforme intelligente et salutaire favorise mon affaire, eh bien, faut-il pour cela ne pas faire la réforme? Mais, à ce compte là, on ne ferait rien! Toute réforme favorise les affaires de ceux qui ont su la prévoir. Les affaires sont un jeu. Si deux parieurs ont parié, l'un que je serai élu de l'Académie, l'autre que je ne le serai pas, vais-je avoir le devoir de ne me présenter point, pour ne favoriser ni l'un ni l'autre des parieurs? Je dis simplement que cela ne me regarde pas du tout.

Et enfin que ce soit une basse adulation à l'endroit du suffrage universel que de simplifier pour les enfants du peuple les études d'orthographe; mais il me semble qu'en simplifiant l'orthographe je favorise autant les enfants de la bourgeoisie que les enfants du peuple. Je n'y fais aucune différence et n'y en vois aucune.

Et quand il serait vrai! Ma voilà démagogue parce que je ne vois aucun inconvénient à écrire accusation avec un seul c? Entre nous, tant que la démagogie n'ira pas plus loin!...

Tout cela, c'est contes bleus et échauffement de cervelle. C'est d'ordre congestif.

J'aime beaucoup mieux M. Rocafort quand il nous dit que la simplification risquerait de défigurer les anciens textes. Il y a du vrai là dedans et Sainte-Beuve, *très réformiste* (probablement dreyfusard, payé par les éditeurs et candidat radical), Sainte-Beuve, *très réformiste*, très simplificateur, et regardant l'orthographe avec th, ph et y grec comme « *repoussante* », tenait compte pourtant de cette objection de la défiguration des anciens textes. Et c'est pour cela que moi-même je suis pour une réforme restreinte, modérée et progressive.

Mais, cependant, cet argument de la défiguration des anciens textes, il ne faut pas se dissimuler qu'il est très faible. « Racine ne sera pas défiguré! » s'écrie M. Rocafort. Mais, pour ne pas défigurer Racine, il faudrait écrire : « J'ignore le destin d'une *teste* si chère » et : « Je vois mes honneurs *croistre* et tomber mon crédit » et : « J'ai *creu* que je l'*aimois* ». Ne voyez-vous pas que c'est exactement le contraire; et que c'est d'écrire le texte de Racine comme il l'*écrivoit* qui le défigure!

Allons! Allons! Ne nous fâchons pas! L'Académie *simplifie* l'orthographe *depuis deux cents ans*, un peu plus même. Qu'elle continue prudemment et lentement, pour ne pas heurter les usages, elle sera dans le bon sens et dans sa tradition.

Pour mon compte, la suppression des lettres doubles (c'est-à-dire *tolérer* qu'on les supprime) et la francisation des mots grecs (c'est-à-dire *permettre* qu'on les franchise), c'est tout ce que je demande. Si j'en obtiens la moitié d'ici à vingt ans, je serai très satisfait, n'étant ou ne croyant être ni dreyfusard, ni panamiste, ni candidat socialiste, mais philosophe.

EMILE FAGUET.

LES CATHOLIQUES ET LA SÉPARATION

Une vive inquiétude se manifeste dans beaucoup de milieux catholiques sur ce que pourront être les « associations cultuelles » auxquelles d'après le projet de séparation seraient dévolus les édifices du culte.

Ces inquiétudes sont d'autant plus compréhensibles que les sectaires ne cachent pas leur désir de favoriser l'accaparement des édifices par des schismatiques ou du moins par des groupements catholiques dénués de toute ferveur.

Moins on sera bon catholique, plus, d'après certaine trisse législateurs, on aura de titres à la possession des édifices.

Mgr l'évêque de Quimper s'est fait l'écho de ces craintes trop évidemment légitimes dans son mandement de Carême que nous avons cité dès son apparition.

Interviewé à la suite par M. du Maizières, le vénéré prélat aurait même laissé entrevoir que Pie X s'opposerait, le moment venu, à la constitution des « associations cultuelles ».

Quelles sont, en dehors des paroles officielles de sa lettre pastorale, les déclarations précises de Mgr Dubillard? Il est d'autant plus difficile de le fixer que M. de Maizières atteste que le prélat lui a surtout répété à plusieurs reprises : « Allez à Rome, allez à Rome... » D'autre part, on le sait, le Vatican préfère que les décisions futures du Pape ne soient pas préjugées.

Quoi qu'il en soit, le danger est réel. Il est voulu par nos adversaires, et, c'est précisément à raison de ce péril que nous avons lei déclaré que le « principe fondamental » de toute l'organisation future, si la séparation se faisait, devrait être l'observation de la hiérarchie.

Le gouvernement lui-même sera bien obligé, en fait, comme dans les pays étrangers, de reconnaître son existence.

Pour le moment, il y a du moins une chose urgente, exempte de tout inconvénient et présentant de nombreux avantages, c'est la constitution d'associations paroissiales, basées sur la loi de 1901, pour le soutien des œuvres paroissiales.

Ainsi les cadres futurs seraient prêts et on ne serait pas pris au dépourvu.

F.

Gazette

LES CLOCHES

Le Comité de la Ligue des Droits de l'homme de Fourmies (Nord) a adressé cette motion au Parlement :

Considérant que les sonneries de cloches des églises sont une cause continuelle d'ennuis et de fatigues pour les travailleurs intellectuels et autres d'une ville ou d'un village;

Considérant que ces sonneries avaient leur raison d'être avant la diffusion des montres et des horloges à bon marché;

Considérant qu'elles ne peuvent en rien influer sur la pratique d'un culte;

Considérant que les temples protestants ou les synagogues juives n'en font aucun usage, et ne voulant pas laisser à l'Eglise de Rome ce moyen d'affirmer sa domination, d'insulter à la raison et d'attenter à la liberté des citoyens;

Emet le vœu que, dans la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, un article défende absolument les sonneries de cloches à l'occasion de l'exercice du culte.

Les « intellectuels » de la Ligue ont craint évidemment que la sonnerie des cloches n'arrête leur araignée dans son laborieux travail. En Afrique, ils seraient vénérés; les Arabes saluent, respectent et vénèrent les déments.

UN HOMME PRATIQUE

L'histoire de la presse française mentionne de nombreux « fours ». Combien de journaux, lancés à grande réclame, ont vécu ce que vivent les roses! Vous en connaissez tous.

Un député, M. Isoard, raconte le *Républicain des Alpes*, a le désir de fonder un journal. C'est légitime. Il voudrait avoir des abonnés. C'est encore légitime. Mais il a peur que les abonnés ne répondent pas à son appel. Il pense que le mieux est d'user de son titre de député ministériel auprès des fonctionnaires.

Il fait circuler dans le département une lettre où il annonce « qu'il consent » à reprendre la direction de la *République provençale*, mais à la condition « qu'on lui fasse connaître les élus, les *fonctionnaires*, militants, etc., susceptibles de s'abonner et de devenir ainsi les *soutiens directs* de cet organe ». Tranquillement, à cette lettre signée de lui, M. Isoard joint une liste de noms et adresses du personnel enseignant, du personnel des postes et télégraphes (y compris les facteurs), du personnel des ponts-et-chaussées (y compris les cantonniers), du personnel des eaux et forêts, etc. » Enfin, comme cette lettre est adressée à tous les chefs de service, M. Isoard y joint encore un numéro-spécimen de son journal *avec le portrait du préfet*.

Voilà un moyen de recruter une clientèle obligatoire qui n'est pas banal.

Si M. Combes était encore préposé à la garde des fonds secrets, nul doute que ce journal ne se fût enrichi rapidement. Il était dans la note.

PAS CRANE

M. Bérenger, cité par Mgr Foucault en diffamation, adresse au prélat une fière sommation de venir lui donner la réplique dans une conférence publique.

« Pontife » de l'anticléricalisme, il voudrait discuter avec un évêque.

Mais on peut remarquer que lui-même ne paraît pas pressé de répondre aux sommations épiscopales.

Quand son affaire est appelée une première fois, il demande la remise. C'est ce qu'il a fait le 16 octobre.

Quand elle revient une seconde fois, il plaide l'incompétence du tribunal. C'est ce qu'il a fait mercredi dernier.

Quand le tribunal se déclare compétent, il interjette appel pour se donner du large. C'est ce qu'il a fait pour Mgr de Nice.

Enfin, quand le quart d'heure de Rabelais aura sonné, quand il faudra paraître à la barre, on se tirera d'affaire comme l'on pourra, on alléguera que l'on a écrit *sur la foi de correspondants bien renseignés* (?!) et l'on plaidera les circonstances atténuantes.

Tout cela n'est pas très crâne; mais que lui importe, pourvu qu'il poursuive sa triste besogne?

LES PRONOSTICS POUR MARS

Le Vieux Major nous promet un temps nuageux du 1er au 6; de la pluie du 7 au 9; du beau temps du 10 au 18; des giboulées du 19 au 24, et des pluies du 26 au 31.

Capré, son concurrent, nous promet du mauvais temps, de la neige, des pluies froides jusqu'au 14. Mauvaise période du 15 au 30. Mauvais temps, pluie et neige les 19, 20, 21, 22, 23 et 24. Du 25 au 31, hautes pressions sur l'ouest, le centre et le nord du continent.

Il y en a pour tous les goûts.

SŒUR ROSALIE

L'assistance laïcisée inaugure aujourd'hui, sous la présidence de Mme Loubet, un asile où, durant de longues années, la vertu, sous le cornet blanche de Sœur Rosalie, se fit servante de la pauvreté.

Dans les nouveaux bâtiments de la rue du l'Epée-de-Bois où, il y a soixante ans, Jeanne-Marie Rendu, en religion Sœur Rosalie, fonda un asile pour les vieillards, M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, a fait reconstituer le petit parloir dans lequel la dévouée religieuse tenait les assises de la charité.

SŒUR ROSALIE
(Figure sur photographie de tableau de Mlle J. Lemire)

C'est le suprême hommage rendu par les persécuteurs à ces vaillantes femmes auxquelles une loi inique interdit, désormais, tout dévouement, si le dévouement peut s'intardire.

Conter la vie de Sœur Rosalie, citer les traits admirables de son existence, décrire ses funérailles grandioses, émouvantes auxquelles tout Paris prit part, n'apprendrait rien de nouveau à nos lecteurs.

Aussi nous bornerons-nous à publier la lettre si digne écrite à Mme Loubet, à l'occasion de cette inauguration, par M. Ambroise Rendu, conseiller municipal de Paris, parent de Sœur Rosalie :

Madame,

Aucun des membres de la famille Rendu n'assistera à l'inauguration de l'asile des vieillards, qui remplace la maison où la Sœur Rosalie passa plus de cinquante années au milieu des pauvres du quartier Saint-Médard.

Moi-même j'aurai le regret de ne pas vous montrer la petite pièce, restée debout, où cette amie des humbles recevait tous ceux que tourmente le cruel problème de la misère humaine. La où elle tendait la main aux malheureux, des chefs d'Etat, des souverains ont pendant, pour rendre hommage à l'admirable femme qui fit tant de bien et donna de si bons conseils.

Aujourd'hui, la vieille demeure est démolie. Dans l'asile nouveau, les vieillards, que la bonne Sœur accueillait jadis, pourront revenir. Les fonds provenant de généreuses offrandes faites à sa communauté, ont permis cette restauration.

Mais les compagnes de la Sœur Rosalie, les élèves qu'elle-même avait formées, ne sont plus là. Les blanches cornettes, que le peuple de Paris connaît si bien et qu'il aime toujours, sont exilées.

Je n'assisterai pas à ce douloureux spectacle et je ne rentrerai pas dans ce cabinet désert où mon père me mena tout enfant pour saluer la noble femme qui a illustré notre nom.

L'œuvre avait été fondée par elle et pour elle. Son âme en est désormais absente. Ce n'est plus la maison de la Sœur Rosalie, quoique son souvenir plane encore sur le quartier qu'elle habita.

Quelles mains pieuses recueilleront les reliques éparses de cette chère mémoire? Je ne sais; mais je vois que la maison est vide. Notre place n'est donc pas là.

Vous êtes femme, Madame : vous faites aussi le bien et vous rendez justice à celles qui ont donné leur vie aux malheureux. Vous comprendrez ma tristesse et celle des miens.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mon profond respect.

AMBROISE RENDU,
conseiller municipal de Paris.

Tout commentaire affaiblirait la portée de cette respectueuse et douloureuse protestation.

La chose jugée et M. Berteaux

A propos des acquittements par deux Conseils de guerre des officiers qui, s'appuyant sur des règlements en vigueur, refusèrent, l'an dernier, de participer à l'expulsion des Frères du Ploërmel M. Berteaux, ministre de la Guerre, a fait entendre une critique qui n'a pas été relevée à la Chambre et qui, cependant, mérite de l'être.

— Ces décisions, a-t-il dit, ne sauraient être approuvées par personne.

Je crois au contraire qu'elles ont reçu l'approbation de tous les juristes et que, si la loi avait permis de les soumettre à l'examen de la Cour suprême, elles constitueraient aujourd'hui une jurisprudence établie.

Mais, en tout cas, sans rechercher si elles doivent être approuvées par tous, nous disons très nettement qu'elles ne sauraient être désapprouvées par M. Berteaux, parce qu'elles sont le chose jugée, que M. Berteaux est le chef de la justice militaire, et qu'il lui appartient, à ce titre, d'imposer à tous le respect et de donner à tous l'exemple du respect de le chose jugée.

Sans doute, M. Berteaux e bien fait partie du Cabinet de M. Combes, qui se souciait des décisions des tribunaux comme un éléphant d'une brosse à ongles, qui faisait litière de l'autorité de la chose jugée comme de tout ce qui était une autorité autre que la sienne, qui exerçait enfin le « fait de prince » dans les poursuites, coquetteries, ordonnances et sentences judiciaires.

Mais le ministère Combes était un ministère révolutionnaire, et ce n'était pas la peine de le renverser si un ministère révolutionnaire devait lui succéder. Or, le mépris affiché de l'autorité de la chose jugée est de la part d'un ministre l'acte révolutionnaire par excellence.

M. Berteaux devrait savoir que, pour avoir été le collaborateur de M. Combes, il n'est pas tenu à suivre ses errements à perpétuité. M. Rouvier ne l'a-t-il pas été aussi, et plus longtemps que M. Berteaux? Cela ne l'empêchait pas, dans l'avant-dernière séance de la Chambre, non pas de brûler ce qu'avait adoré M. Combes, mais de fustiger de la belle façon les Walter et autres collectivistes qu'il avait comblés de prévenances, de caresses et de faveurs.

J. B.

LA MORT DE M. GUILLAUME

M. Guillaume, dont nous annoncions hier l'état désespéré, est mort, hier après-midi, après avoir reçu les secours religieux, à Rome, à l'âge de 83 ans. Il était, il y a quelques mois encore, directeur de la Villa Médicis, où l'a remplacé M. Carolus-Duran.

M. Guillaume sortit, à Paris, l'atelier de Pradier, à l'Ecole des beaux-arts, où il remporta le grand prix de Rome pour le sculpture au concours de 1845. En 1852, il était admis au Salon, après avoir séjourné plusieurs années à la Villa Médicis. En 1867, il obtenait une médaille d'honneur.

M. GUILLAUME
Ancien directeur de la Villa Médicis

Il était décoré de la Légion d'honneur en 1855, et était promu officier le 29 juin 1867.

M. Guillaume a été élu en 1863 membre de l'Institut. Il a été depuis professeur à l'Ecole des beaux-arts, directeur de cette Ecole, membre du Conseil supérieur des beaux-arts et membre de l'Académie française.

FEUILLETON DU 3 MARS 1905 — 10 —

LES BIJOUX DE LA PRINCESSE

Il y avait donc, sous le calme apparent des choses, une intelligence qui combinait des plans, un être invisible qui tramait le complot dans l'ombre et, sous le bénéfice de la crédulité populaire ou de l'indifférence du propriétaire, était le vrai maître de ce château, la fouillait dans ses profondeurs pour s'approprier le trésor fabuleux?

Toutefois la besogne semblait difficile et l'on savait bien caché cet or. Les visites du malfaiteur prouvaient que ses recherches se poursuivaient sans résultat. Ce n'était pas pour son plaisir qu'il venait là, par les nuits obscures. Criminel, il voulait profiter de son crime; entêté, il ne voulait pas abandonner sa proie.

Ces pensées étranges jaillissaient toutes à la fois dans l'esprit du jeune homme. Une autre idée lui vint aussi, qui était plutôt un remords. Il se reprochait maintenant se coupable inertie, l'indifférence dans laquelle il avait vécu depuis deux ans.

Lui, un homme de loi, très perspicace dans les affaires des autres, avait négligé la sienne, peut-être la plus importante de sa vie.

Il s'adressait intérieurement des reproches se trouvait déraisonnable. Il reconnaissait en sa personne le rêveur qu'on lui avait toujours reproché d'être, l'homme peu pratique, trop généreux pour être méfiant, trop gentilhomme pour songer à entrer en possession d'un héritage dont il n'était pas fait mention sur le testament du vieux comte.

— Heureusement, pensa-t-il, la Providence a mis sur mon chemin M. Rochebel!

Il avait raison. Ses intérêts se trouvaient en bonnes mains et puisque la fortune dormait encore dans l'inviolable cachette de Font-Aulade, il devait le trouver, lui, l'homme infaillible.

René comptait sur le succès; il l'attendait du notaire. Et voilà maintenant que ses enfantines illusions prenaient dans son esprit le consistance de réalités prochaines.

Il arriva devant Grisoire comme la nuit tombait. Il ouvrit la porte de la cour, caressa le gros chien de garde qui le connaissait bien et pénétra dans le vestibule. Jean vint à sa rencontre, en souriant. Mais le jeune homme put constater sans peine que cet air de gaieté masquait une grande préoccupation.

Lui-même ne pouvait pas se défendre d'une impression pénible chaque fois qu'il se trouvait en présence de celui qui avait été le premier témoin du drame lugubre.

Le domestique causa peu, répondit brièvement aux questions banales que lui adressa le jeune avocat, puis disparut après l'avoir introduit dans le cabinet de M. de Grisoire qui l'attendait.

..... Depuis la soirée où M. Rochebel avait parlé devant lui des révélations de Morro, Jean était vivement préoccupé. Non pas qu'il fût de caractère à trembler même devant la perspective d'une accusation dirigée contre lui.

Une fois la première émotion passée, il était redevenu maître de sa volonté, avait dominé, par un effort d'énergie peu commune, les appréhensions qui s'agitaient tumultueusement dans son âme.

Après tout, c'était sa vie depuis deux ans de subir les soupçons et d'attirer la calomnie.

Il le sentait bien : un doute planait sur lui.

Le notaire de Valrées avait eu beau reconnaître son erreur et déclarer qu'il lui gardait toute son estime, Jean connaissait trop l'humanité pour ignorer qu'un homme, jadis soupçonné d'un crime, ne recouvre jamais l'intégrité de sa réputation.

Et puis — il fallait bien se rendre à l'évidence — si le carrier voulait parler, de terribles charges pèseraient sur le valet de chambre. Il pourrait protester de son innocence, le dévouement tel qu'il l'entendait et le pratiquait ne s'explique pas.

Il aurait beau se débattre et jurer que l'unique but de sa vie était de découvrir le criminel, on ne le croirait pas.

Mais il était homme à lutter contre les événements. Avec un entêtement égal et peut-être supérieur à celui de M. Rochebel, il ne démordrait pas de la tâche entreprise.

C'est qu'il avait dans son jeu un atout considérable. Il connaissait le seul témoin de l'assassinat, une femme qui se trouvait au château, par le plus grand des hasards, lorsque le drame s'accomplit.

Le soir où Jean avait quitté le comte, appelé près de son frère par la lettre que l'un sait, vers 5 heures, une vieille mendiante du village était venue faire à Font-Aulade son habituel pèlerinage. On avait coutume de l'y recevoir et quelquefois même de lui donner un gîte pour la nuit.

Ce soirée, elle avait en vain frappé à la porte; son appel timide n'était pas parvenu aux oreilles de M. de Gerly qui logeait sur l'autre façade.

La pauvresse n'avait pas insisté, mais, connaissant bien le réduit qui lui servait d'abri, elle était venue s'y installer.

Un orage était survenu. Le sentier de la montagne devenait impraticable; elle s'était endormie sur la paille du hangar.

Vers minuit, elle avait été réveillée par des craquements de bois mort, tout près d'elle. En se soulevant, elle avait aperçu, à la lueur d'une lanterne sourde, un homme qui se glissait avec précaution le long du mur où s'ouvrait la fenêtre de la salle à manger.

Se voyant perdu, l'assassin bondit sur elle, la bâillonna avec un mouchoir enfoncé au fond de la bouche, jusqu'à l'étouffer, puis le ligota fortement à un arbre.

Alors, escaladant la fenêtre mal close, il se hâta d'accomplir son forfait.

Au bout d'une heure, il revenait à son autre victime.

De ses yeux hagards, dilatés par l'effroi, elle le vit s'arrêter devant elle, tirer de sa poche un petit flacon et une pointe d'acier. Le monstre lui saisit la tête entre ses deux mains, la serra sous son genou pour empêcher toute résistance. La malheureuse sentit une piqûre atroce sur la nuque et une douleur intense dans le cerveau.

Puis l'homme la détacha, enleva le bâillon qui lui fermait la bouche, assuré désormais que ce témoin ne parlerait plus.

Il ne l'avait pas tuée; il l'avait rendue idiote et démente. Le terrible poison qui avait terrassé M. de Gerly, savamment dosé, lui avait laissé la vie, à elle, en scellant à jamais le secret, dans ce cerveau désormais fermé comme une tombe.

Quelques jours après, les gens de Font-Aulade constatèrent que la Jeannette était devenue folle.

Et son cas était cité à vingt lieues à la ronde comme un des *sorts* épouvantables jetés par les faiseurs dont l'imagination des paysans peuplait ce lieu désormais maudit.

Elle passait, maintenant, la pauvre vieille, comme une épave humaine, elle errait autrefois, dodelinant de la tête, les yeux fixés sur quelque effroyable vision, les mains tendues en avant, comme pour repousser un invisible agresseur.

De sa bouche sans paroles sortaient des hoquets lamentables, des sortes de grognements, toujours les mêmes, qui lui soulevaient le poitrine en des spasmes effrayants.

Non! l'assassin du comte n'était pas un assassin vulgaire! C'était un professionnel du crime, et il était persuadé que le sang versé accuse toujours celui qui le fait couler.

Il savait bien que la justice, habile à découvrir l'auteur d'un meurtre accompli en des circonstances banales, reste souvent impuissante devant les moyens inédits de détruire.

C'était donc chez l'étrange victime du malfaiteur extraordinaire que Jean s'était rendu le jour où René de Gerly mandé par M. Rochebel, pour une entrevue de haute importance était venu à Grisoire.

Il avait ruminé son plan depuis la soirée où le notaire avait, sans le savoir, prononcé un terrible réquisitoire contre lui.

Il sentait que les montants étaient comptés, qu'il fallait se hâter s'il voulait, en menant à bonne fin sa tâche héroïque, sauver du même coup son honneur et peut-être sa vie.

Sous prétexte d'une course à faire dans les environs, il était parti vers 2 heures. Au lieu de descendre le chemin qui conduit au village il monta le sentier abrupt qui mène à la forêt. Au bout d'un quart d'heure de marche, il s'arrêta, regarde autour de lui pour s'assurer qu'il était seul, puis, satisfait de son examen, pénétra dans un fourré de chênes rabougris.

C'était la solitude complète. Pas un bruit ne montait dans ce désert, pas un murmure d'en bas, pas un cri d'oiseau.

Le silence planait sur cette hauteur qui n'était plus fréquentée par les hommes depuis l'abandon des anciennes carrières de marbre dont les parois formaient comme des murailles grises de maisons souterraines.

Jean descendit au fond de la tranchée. Il avait l'habitude de ces lieux et s'y dirigeait avec la sûreté d'un homme qui parcourt les corridors de sa maison.

Devant une des grottes formées de roches à peine entamées par les éclats de la mine il fit halte.

C'était le demeure de la vieille folle, de cette malheureuse Jeannette, le seul témoin du crime et la suprême espérance de l'ancien serviteur du comte.

Une plainte sortait de ces pierres, cri mi-notonoe et lugubre, comme un râle prolongé, une voix dont le tonalité navrante eût glacé le cœur le plus cuirassé contre les émotions qui se dégagent de la douleur humaine.

Jean pénètre dans la grotte.

(*A suivre.*)

RENÉ GASIL.

(*Droits de traduction et de reproduction réservés.*)